

REÇU LE

26 FEV. 2026

C.C. FOREZ EST

COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ-EST  
MONSIEUR GERARD DUBOIS  
VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DE L'URBANISME  
6 PLACE PAUL LARUE - BP 13  
42110 FEURS

*Saint-Etienne, le 17 février 2026*

Votre interlocuteur :

Chloé JUVENETON

Responsable de Projets  
Urbanisme et Aménagement

Tél. : 04 77 43 71 71

Stratégie et Modernisation de  
l'Action Publique

Monsieur le Vice-président,

Par courrier du 23 juin dernier, vous m'avez informé de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Veauche, portant sur l'évolution de certaines dispositions du règlement écrit.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, ce projet a été soumis pour avis au Département en sa qualité de personne publique associée.

Après examen du dossier, je vous informe que le Département prend acte du projet tel que présenté et émet un **avis favorable** à la modification simplifiée du PLU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-président, mes respectueuses salutations.

Le Président,  
Signé électroniquement  
le mardi 17 février 2026  
Pour le Président et par délégation  
LACROIX Jeremie  
Vice-président de l'exécutif



**DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE**

Hôtel du Département  
2 rue Charles de Gaulle  
42022 Saint-Étienne cedex 1  
Tél. : 04 77 48 42 42



D26-00334

